

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR BAPTISTE LAVILLE, DÉPUTÉ (GROUPE VERTS ET CS POP), INTITULÉE « LA BIODIVERSITÉ COMME PROGRAMME DE RELANCE ÉCONOMIQUE » (NO 3312)

La biodiversité et le déclin important qu'elle connaît depuis plusieurs décennies est un grand sujet d'inquiétude. Menaçant directement l'humanité, cette situation doit être prise très au sérieux. Comme le relève le député, la Confédération a adopté une stratégie en faveur de la biodiversité et un plan d'action y relatif.

Un des outils au service de ce plan est le déploiement, en faveur des cantons, de moyens financiers via les conventions-programmes. Ces dernières ont vu, en effet, leurs montants augmenter pour les mesures à mettre en œuvre en faveur de la biodiversité. Il faut toutefois relever qu'une participation financière des cantons équivalente est toujours requise, et donc que la mise en œuvre n'est pas garantie par la simple rédaction d'un plan d'action. Les taux de participation de la Confédération oscillent entre 40 et 65%, exceptionnellement 75% pour certains projets prioritaires. Ces montants sont évidemment favorables à l'économie locale et à l'emploi.

Le Gouvernement répond comme suit aux 6 questions posées :

1. En comparaison intercantonale, quel est l'état de la biodiversité dans le Jura ?

La biodiversité a également régressé de façon notable dans le Jura au cours du siècle passé. Les milieux naturels (marais, prairies et pâturages secs, cours d'eau, etc.) se sont dégradés et de nombreuses espèces ont disparu ou ont vu leurs populations diminuées. La topographie irrégulière et la géologie particulière de la chaîne jurassienne ont heureusement permis, à l'image des cantons alpins, la préservation de nombreux biotopes. Dès lors, l'érosion de la biodiversité est globalement moins prononcée dans notre canton que sur le Plateau suisse. Une étude scientifique globale étayant ce qui précède n'est pas disponible et dépasserait le cadre de la présente question écrite.

2. Quelles mesures principales et quels montants de subvention font parties de la convention-programme 2020-2024 dans le domaine de l'environnement ?

6 conventions-programme dans le domaine de l'environnement ont été conclues entre la Confédération et le Gouvernement au début de cette année. Les conventions courent de 2020 à 2025. Elles sont les suivantes :

- convention-programme « Protection de la nature » : 8'600'000 francs de contribution fédérale prévue. Mesures principales : entretien et réhabilitation de milieux naturels, conservation et renforcement de certaines espèces particulièrement menacées ;
- convention-programme « Forêts » : 12'300'000 francs de contribution fédérale prévue. Mesures principales : traitement des forêts protectrices, soins aux jeunes peuplements, dessertes, création de réserves forestières, entretien de lisières ;
- convention-programme « Revitalisation des eaux » : 3'500'000 francs de contribution fédérale prévue. Mesures principales : revitalisation de cours d'eau ;
- convention-programme « Paysage » : 3'300'000 francs de contribution fédérale prévue. Mesures principales : programme d'actions du Parc naturel régional du Doubs, mesures d'amélioration de la biodiversité dans l'agglomération de Delémont ;
- convention-programme « Ouvrages de protection – Forêts » : 1'200'000 francs de contribution prévue. Mesures principales : ouvrages de protection en forêts protectrices ;
- convention-programme « Ouvrages de Protection - Eaux » : 5'200'000 francs de contribution fédérale prévue. Mesures principales : aménagements de protection contre les crues.

Les 4 premières citées comportent des mesures en faveur de la biodiversité. À noter également qu'un certain nombre de grands projets onéreux (par exemple : projet Delémont Marée basse et Courroux pour les crues) sont financés en sus directement par une décision fédérale.

3. Le canton envisage-t-il d'utiliser cette manne financière fédérale en faveur de l'environnement afin de relancer l'économie locale post-Covid-19 ?

Comme précisé dans la réponse précédente, le Gouvernement a signé les conventions-programmes susmentionnées. Les montants fédéraux sont en hausse par rapport à la période 2016-2019, et le Gouvernement entend donc clairement s'engager pour que cet argent soit utilisé (ce qui dépend d'abord du bon vouloir des propriétaires fonciers et également des montants complémentaires cantonaux qui dépendent des décisions du Parlement). Ces projets étaient déjà prévus avant la crise en faveur de l'environnement, et il s'agit clairement d'agir pour que ces mesures et travaux soient réalisés aussi au profit de l'économie locale.

4. L'aménagement de l'infrastructure écologique est considéré comme une mesure centrale de la Stratégie biodiversité Suisse. Dans le cadre d'un projet pilote mandaté par la Confédération, démarré en 2016 et terminé fin 2017, les parcs naturels régionaux du Doubs et du Chasseral ont été chargés d'étudier les moyens de renforcer la biodiversité par le développement d'infrastructures écologiques. Ce travail mettait en évidence certains manquements et formulait un catalogue de 60 mesures et 15 plans d'action afin de renforcer la biodiversité. Quelle suite sera donnée à ce projet pilote ?

Le projet pilote a montré globalement quels étaient les besoins pour atteindre l'infrastructure écologique permettant de contrer efficacement l'érosion de la biodiversité. Ces résultats vont servir de guide au Parc naturel régional du Doubs pour ses futurs projets et actions. L'Etat, aussi actif sur ce territoire, s'en inspire également. Un certain nombre de mesures prévues dans les conventions-programmes 2020-2024 vont déjà dans ce sens.

5. La revitalisation des hauts-marais et bas-marais du canton apparaît comme une des priorités pour le climat. De quelle manière et dans quel laps de temps le canton entend-il aborder cette question ?

Le canton mène des projets de revitalisation des marais jurassiens depuis plus de 20 ans, avec plusieurs millions d'investissements. L'Etat jurassien a donc déjà « abordé cette question » de façon très concrète. Il va poursuivre dans cette voie avec, notamment, le projet très ambitieux de revitalisation de la tourbière de la Gruère qui prévoit une dépense globale de plus de 5 millions de francs. De plus, chaque marais verra son statut légal et sa signalisation revus et affinés. Une réalisation peut être définie sur une période d'une quinzaine d'années, étant donné que chaque légalisation et chaque chantier impliquent des procédures longues (consultation, dépôt public, décision, oppositions, etc.) à gérer avec les ressources à disposition à l'Office de l'environnement. Le rythme des travaux dépendra des budgets alloués au niveau fédéral et cantonal.

6. Le cahier des charges du futur poste de collaborateur-trice pour la politique climatique comprendra-t-il aussi la recherche, le financement et le suivi de projets dans le domaine de la biodiversité ? Vue l'ampleur de la tâche et l'intérêt économique en lien avec les importantes aides fédérales mises à disposition, le gouvernement entend-il aussi créer un poste de collaborateur-trice pour promouvoir la biodiversité ?

Le climat est une tâche transversale incluant des mesures dans tous les domaines (nature, santé, agriculture, transports, etc.). Le nouveau poste n'aura donc pas pour vocation d'œuvrer au niveau de la biodiversité, un domaine parmi d'autres. Le futur collaborateur n'agira en tout cas pas par des études scientifiques, mais bien d'abord par des mesures ayant un impact concret sur la réduction des émissions et l'adaptation au changement climatique.

La biodiversité est déjà traitée au sein des Services de l'Etat (en particulier l'Office de l'environnement), dans ses attributions et ressources actuelles. Avec le nombre d'interventions médiatiques, de projets menés et les résultats déjà acquis, le Gouvernement part du principe que cette tâche en cours est connue de la population et du Parlement. Différents collaborateurs œuvrent déjà à la promotion de la biodiversité, souvent en appui d'associations et de bénévoles qui s'engagent au niveau local pour la nature.

Delémont, le 22 septembre 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt